



Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## Entrevue FO ESR avec le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche (6 janvier 2025) Notes de compte rendu

Une délégation FO ESR a été reçue le 6 janvier 2025 par le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, Philippe Baptiste.

Le Ministre a tout d'abord avoué qu'il n'avait « aucune feuille de route » et qu'il ne disposait d'« aucun budget ». Cependant il a souligné qu'il faudrait « faire des efforts », ajoutant « pour le dire pudiquement ». C'est en soi tout un programme, dans la mesure où le budget 2024 était déjà en fort recul, y compris en valeur absolue, par rapport au budget 2023.

Il a également présenté quelques thèmes sur lesquels il entendait intervenir, notamment :  
- l'apprentissage, en particulier en lien avec la nécessité de trier entre les formations privées ; - le premier cycle, avec des formations ancrées dans la professionnalisation et en lien avec les besoins dans les territoires ; - un aménagement de la réforme des études de médecine (1<sup>er</sup> cycle).

Ceci recoupe en grande partie des pistes déjà évoquées par son prédécesseur, Patrick Hetzel. nous avons donc réitéré nos remarques et revendications à ces sujets (voir notre [compte rendu](#) de l'entrevue avec M. Hetzel). Concernant les études de médecine, sujet qui n'avait pas été abordé par P. Hetzel, nous avons ajouté que la suppression du « numerus clausus » n'avait pas entraîné d'accroissement significatif du nombre d'étudiants en formation en 3<sup>e</sup> année (stagnation aux environs de 10 000 en 2<sup>e</sup> année depuis 2021 et hausse des redoublements en 2<sup>e</sup> année). Le nombre de médecins nécessaire ne sera donc toujours pas suffisant.

FO ESR a souligné auprès du ministre que la situation de gel budgétaire dont il se disait désolé n'était pas du fait des personnels mais bien le résultat du refus par les gouvernements Macron successifs d'entendre les revendications, à commencer par celle d'abrogation de la réforme des retraites. Ajoutons qu'au demeurant le même Ministre s'inscrivait simultanément dans la stabilité austéritaire décrétée par son homologue de l'économie (50 milliards aux dépens des services publics et des salariés) en déclarant dans les médias qu'il allait falloir « faire des choix » au niveau des établissements, c'est-à-dire opérer des coupes dans les formations, les postes, les projets de recherche, coupes qui commencent à se décliner dans les établissements.

Nous avons également abordé toutes les revendications et les demandes précises portées auprès du ministre Hetzel (nous renvoyons donc à nouveau au CR de l'entrevue avec ce dernier).

Sur tout ceci, nous n'avons eu aucune réponse !

*Deux échanges ont cependant eu lieu à propos de sujets précis :*

- Les libertés universitaires : nous nous sommes félicités que les accusations formulées contre le collègue de Toulouse qui avait exprimé son opinion à propos de Gaza aient été classées sans suite et nous avons réitéré que l'indépendance des universitaires, les libertés académiques, les droits d'opinion, d'expression et de manifestation des étudiants dans leurs établissements, en particulier à propos de la situation à Gaza, devaient être respectés et qu'il était inacceptable qu'ils soient attaqués par les ministres eux-mêmes, comme ceci s'est passé sous F. Vidal, S. Retailleau et P. Hetzel. Il a opposé « ceux qui étaient « vigilants sur l'antisémitisme » et ceux qui étaient vigilants « sur les libertés universitaires » ! Nous avons dénoncé cette présentation dichotomique. On ne peut interdire la liberté d'expression à propos de la

situation à Gaza au nom de la lutte contre l'antisémitisme.

- Le CIR (crédit impôt recherche), auquel le ministre trouve des vertus et qu'il s'agirait d'utiliser « plus efficacement ». Nous l'avons renvoyé à l'exemple récent de Sanofi (environ 100 M. d'€ de CIR par an, environ 3000 postes de R&D en moins en dix ans).

*En conclusion :*

Un ministre qui n'a pas de « feuille de route », qui n'aurait selon lui aucun budget mais qui ordonne des « coupes » dans les budgets des établissements, qui ne répond à aucune question.

Dans ces conditions, aucune marge de négociation ne peut être ménagée.

Il est urgent de préparer la riposte pour défendre le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour le maintien et le développement de tous les enseignements et de tous les projets de recherche, pour la défense des établissements, des postes, des statuts, des salaires !

Montreuil, le 8 janvier 2025